

# Manifestations du jeudi 15 août 2019

## Dispositions de circulation et de stationnement

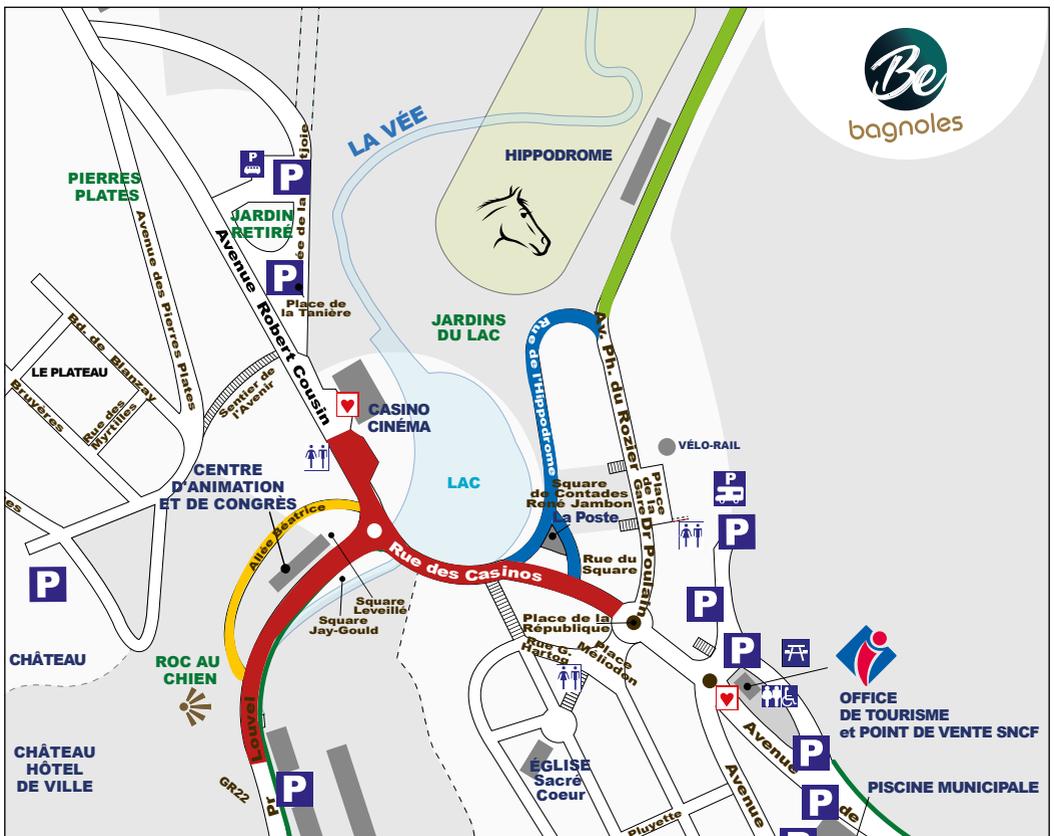
**Stationnement interdit et circulation interdite les 15 et 16 août 2019**  
(hors Service de Transport Public Urbain et véhicules de secours et de sécurité)

Tout véhicule resté stationné dans la zone concernée par les interdictions sera enlevé et conduit à la fourrière départementale  
(Dépannage Rodrigues ZI Beauregard 61 600 La Ferté Macé - 02 33 37 07 11)

Les riverains situés à l'intérieur de la zone de sécurité régie par les interdictions de stationner et de circuler doivent prendre leurs dispositions pour accéder ou sortir de leur propriété en dehors de la période d'interdictions.  
**Aucune dérogation ne sera accordée.**

Dispositions prises dans le cadre de l'état d'urgence et compte tenu des impératifs de sécurité recommandés par la Préfecture de l'Orne.

Merci de votre compréhension.



- |   |  |
|---|--|
|  stationnement interdit du 15/08 12h00 au 16/08 2h00<br>circulation interdite du 15/08 12h00 au 16/08 2h00 |  stationnement interdit du 15/08 14h00 au 16/08 2h00<br>et circulation interdite du 15/08 15h00 au 16/08 2h00 |
|  stationnement interdit du 15/08 12h00 au 16/08 2h00<br>circulation interdite du 15/08 15h00 au 16/08 2h00 |  stationnement interdit le 15/08 de 12h00 à 20h00<br>circulation interdite le 15/08 de 12h00 à 20h00          |

Voir au verso le plan général avec le positionnement des parkings et les déviations.